

Pour bien comprendre ce document

FWB = Fédération Wallonie Bruxelles

ESAHR = Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (Académies et Conservatoires)

APEP asbl = Association des Parents, Elèves et Professeurs (du Conservatoire de Verviers)

Montants à payer

	Part FWB	Part APEP	TOTAL
Adulte sans exemption	205€	6€	211€
Elève scolarisé (secondaire, supérieur, promotion sociale) dans l'enseignement organisé par la FWB	82€	12€	94€
Moins de 12 ans ou inscrit en primaire	0€	20€	20€
Chômeur complet indemnisé	0€	20€	20€
A charge d'un chômeur complet indemnisé chef de ménage	0€	20€	20€
A charge de la mutuelle après une période de chômage	0€	20€	20€
En stage d'attente et âgé de moins de 25 ans	0€	20€	20€
Pensionné GRAPPA	0€	20€	20€
Handicapé ou charge d'une personne handicapée	0€	20€	20€
Famille bénéficiaire du revenu d'intégration	0€	20€	20€
Inscrit dans un autre établissement de l'ESAHR	0€	20€	20€
Inscrit dans l'enseignement artistique de jour section arts plastiques ou beaux-arts / IPES, Verdi, Ste Claire	0€	20€	20€

En famille au Conservatoire

	Montant de la réduction
3 ^e membre de la famille (vivant sous le même toit)	10€
Forfait maximum	
Famille d'élèves (vivant sous le même toit)	440€

Modalités de paiement

L'APEP asbl a pour mission de venir en aide aux élèves qui seraient en difficulté pour payer le droit d'inscription. Sur simple demande, le paiement peut être planifié en plusieurs mensualités.

Désinscription et remboursement

	Part FWB	Part APEP
Annulation de l'inscription avant le 24 octobre	La totalité	La totalité
Annulation de l'inscription à partir du 24 octobre	<i>Plus de remboursement possible</i>	

Intervention de la Mutuelle

Certaines mutuelles proposent une intervention pour les élèves inscrits dans un club sportif. Cela concerne également nos élèves inscrits dans le Domaine de la Danse. Présentez le document de votre mutuelle et il sera complété par nos services.